

**PROCES VERBAL  
de la Séance du 01 février 2023**

~~~~~

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à dix-neuf heures et trois minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-six janvier deux mille vingt-trois.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 19**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole,

**Membres absents excusés avec pouvoir : 8**

DOMINGUEZ Solange pouvoir à Mme Claire BILLON BERTHET  
FORAY Gaëlle pouvoir à M. Humbert CRETIER  
FUMEX Jacques pouvoir à M. Jacques DRHOUIIN  
GUILLERMET Maria pouvoir à M. Patrick GENOD  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à M. Le Maire  
MASSIRONI Alain pouvoir à M. Didier BOURGEOIS  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à M. Jean-Michel CYVOCT  
ZANI Sonia pouvoir à Mme Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2 Corinne BOYER, Christine MARTINE**

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**La séance est ouverte en présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants en début de séance.**

**1. PRESENTATION DU PROJET DU NOUVEAU CENTRE D'ADDICTOLOGIE DE L'HOPITAL PUBLIC PAR LE DIRECTEUR DU POLE D'HAUTEVILLE - M. LAURENT LALUC**

Monsieur le Maire remercie le Directeur du Centre Hospitalier Public d'Hauteville (CHPH) pour sa présence.

**ARRIVEE à 19 :05 de Christine MARTINE,**

**La séance se poursuit en présence de 20 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.**

Monsieur Laurent LALUC présente l'ensemble de l'offre de soin étoffée que représente le CHPH sur le territoire communal et souligne le rayonnement de ses établissements, dans le département, la région, voire

au niveau national sur certains domaines de la rééducation fonctionnelle. Le CHPH est le premier employeur de la Commune avec environ 450 ETP.

Il présente ensuite les grandes lignes du projet de construction du nouveau centre d'addictologie, qui sera positionné en proximité du site de l'Albarine. Les activités actuellement exercées dans le bâtiment de l'Espérance rue du Docteur Crépin y seront transférées. Projet initié en 2016 permettant de répondre à une problématique de non-conformité des conditions d'accueil du bâtiment actuel.

L'activité de ce SSR d'addictologie propose un programme d'hospitalisation complète pour l'accompagnement médico psychologique (activité territoriale et régionale), concentré sur l'alcoolodépendance. Le projet d'établissement prévoit la construction d'un nouveau bâtiment de 44 lits d'hospitalisation complète 8 lits de médecine et 36 lits de MR. Enveloppe globale estimée à 5 5 millions d'euros HT, en autofinancement complet.

Certains aléas dans la procédure d'obtention du permis de construire ont retardé l'ouverture du chantier, il a pu démarrer en octobre 2022 pour une livraison prévue en avril 2024.

Monsieur LALUC interroge l'offre de logement sur la Commune et l'accompagnement de ses salariés et l'offre de service sur le territoire permettant de rendre attractif les postes.

Les élus et le Directeur échangent sur l'avenir du Sport-Santé sur la Commune et des différents projets qui se développent.

Monsieur Le Maire rappelle que le CHPH est un des actionnaires de la SEM HB4S.

Monsieur Alexandre LALLEMENT demande si un projet est en cours sur la friche de Belligueux.

Monsieur Laurent LALUC répond que le coût de la déconstruction rend l'opération impossible à prendre en charge par l'hôpital public. Cependant, il fait part d'un contact avec un promoteur qui doit faire une proposition prochaine axées notamment sur une offre d'hôtellerie hospitalière.

## **2. INTERVENTION DU POLICIER MUNICIPAL SUR LE BILAN 2022**

Monsieur le Maire propose de reporter ce point au prochain Conseil Municipal. En effet, il informe de la présente de Monsieur Olivier GARIN de la Sté des Carrières BLANCS pour présenter la demande de renouvellement de l'avis favorable pour la remise en état de la Carrière « La Cornella ».

Le point 4.2 est donc avancé.

- 4.2 Renouvellement de l'avis favorable initial sur le plan de remise en état de la carrière « La Cornella » dans le cadre de la demande de modification des capacités d'accueil de matériaux extérieurs sur la carrière

Monsieur Olivier GARIN présente le détail de la demande d'avis favorable au projet de remise en état finale des carrières du site de La Cornella (Cornella Ouest et Cornella Nord), afin de pérenniser l'activité du site sur la durée d'autorisation demandée (30 ans). Il indique que la demande ne change rien sur le projet de remise en état global et revient sur l'unique modification qui était intervenue, à savoir la valeur de la côte topographique du remblaiement qui avait été abaissée. Ce retour à la côte topographique implique la modification des capacités de remblaiement à hauteur de 60 000t/an au lieu de 15 000t/an.

Monsieur Olivier BROCHET demande comment peuvent être limitées les poussières liées à l'exploitation des carrières.

Monsieur Olivier GARIN répond qu'il est prévu de déplacer prochainement les concasseurs dans une zone plus éloignées des habitations ce qui devrait limiter encore les émissions de poussières. Dans tous les cas, les tapis sont brumisés régulièrement et l'arrosage des pistes permettent aussi de réduire la volatilité des poussières. Une étude d'opportunité sur un forage à la recherche d'eau est en cours.

Les élus débattent de ce projet.

Monsieur Olivier BROCHET demande si des relevés sont fait concernant les émissions de poussières et autres nuisances liées à l'exploitation.

Monsieur Olivier GARIN précise que l'activité des carrières sont très réglementées notamment par arrêtés préfectoraux et le code de l'environnement. La collecte de données est obligatoire.

Une commission locale de concertation et de suivi a lieu tous les ans. Les riverains, les associations, les élus, toutes les parties prenantes sont invitées. Cette commission est publique. Cette commission est publique et a eu lieu dernièrement en octobre 2022.

Monsieur Didier BOURGEAIS souligne l'amélioration des techniques d'extraction des pierres. Les sites de travail sont de plus en plus propres. Le minage est beaucoup moins utilisé et plus ciblé et fait moins de nuisance.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT souhaite également souligner le partenariat de la Société avec le festival de théâtre de la commune, qui permet de produire des spectacles originaux et inoubliable. C'est un site remarquable, un site important. Il pourrait encore plus être mis en valeur depuis l'arrivée de Corlier, avec un belvédère par exemple.

Monsieur Olivier GARIN précise qu'un travail autour de la RSE, de la visibilité, et de l'aménagement entrée de la Carrière est en cours de réflexion, avec notamment la création de panneaux, explications etc.

Monsieur Le Maire souligne l'essor du tourisme industriel dans lequel les visites de carrières pourraient prendre toute leur place.

Monsieur Olivier BROCHET demande combien de camions sont sur les routes du fait de l'activité des carrières.

**Le Conseil Municipal,  
UNANIMITE,**

- **EMET** un avis favorable au projet de remise en état finale des carrières du site de La Cornella (Cornella Ouest et Cornella Nord), afin de pérenniser l'activité du site sur la durée d'autorisation demandée (30 ans).
- **PRECISE** que La demande ne change rien sur le projet de remise en état global et revient sur l'unique modification qui était intervenue, à savoir la valeur de la côte topographique du remblaiement qui avait été abaissée. Ce retour à la côte topographique implique la modification des capacités de remblaiement à hauteur de 60 000t/an au lieu de 15 000t/an.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**3. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

Monsieur le Maire fait valider aux conseillers municipaux le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2022 qui n'appelle pas de remarque de la part de l'assemblée.

#### **4. COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS RESEAUX URBANISME DU LUNDI 9 JANVIER 2023 A 17H00**

##### **Urbanisme :**

##### 4.1. Proposition d'acquisition des appartements communaux situés au 137, rue Masonod - La Rochette

Monsieur Didier BOURGEOIS informe l'Assemblée qu'il a reçu une proposition d'une personne qui souhaite acquérir les appartements communaux situés au 137 rue Masonod à la Rochette (Ex Baticoop). Par un courrier en date du 7 décembre 2022, la personne a fait une offre de 55 000 € net, les frais de notaire restant à sa charge.

Monsieur Didier BOURGEOIS rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 31 mai 2012 qui acceptait la mise en vente de biens communaux, en particulier la mise en vente de deux appartements situés au 137, rue Masonod, Copropriété « La Rochette », ex « Baticoop ».

Pour rappel, les deux appartements sont communicants, la cloison entre les deux avait été abattue. Le plus grand est d'une superficie d'environ 80 m<sup>2</sup> et le plus petit d'environ 67 m<sup>2</sup>.

Ces appartements sont ainsi désignés :

- le lot numéro trois comprenant un appartement de type 5 et le lot numéro quarante-et-un comprenant une cave située au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 11 du plan des caves.
- le lot numéro quatre comprenant un appartement de type 4 et le lot numéro quarante-six comprenant une cave située au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 4 du plan des caves.

La dernière estimation de France Domaine en date du 20 décembre 2020 fait état d'une valeur de 73 000 € avec une marge d'appréciation de 15 %.

Une actualisation de cette valeur sera demandée à France Domaine.

Monsieur Didier BOURGEOIS précise que lors de la Commission, les membres l'ont missionné pour la suite de ce dossier. Une proposition sera faite au potentiel acquéreur au prix de 60 000 € net. Il rappelle que la Commune paie chaque mois 400€ de charges, soit 4 800€ d'économie à l'année.

##### 4.2. Renouvellement de l'avis favorable initial sur le plan de remise en état de la carrière « La Cornella » dans le cadre de la demande de modification des capacités d'accueil de matériaux extérieurs sur la carrière

##### ***Point évoqué en amont.***

##### 4.3. Dossiers d'urbanisme

Monsieur Didier BOURGEOIS fait remarquer à l'Assemblée l'augmentation des demandes de permis de construire et l'importance des certificats d'urbanisme, il note qu'un certain nombre n'aboutissent pas forcément.

Monsieur Olivier BROCHET demande si un recensement des bâtiments vides et une réouverture de ces derniers est envisageable et si la commune a des moyens d'actions. Notamment pour répondre au besoin de logement des étudiants et jeunes professionnels.

Monsieur Le Maire précise les aides ouvertes sur la Commune, l'OPAH, et la mise en place prochaine de l'ORT qui permettent d'avoir accès à des aides pour la rénovation, notamment thermique, des bâtiments. En effet, c'est une vraie problématique pour les jeunes, les logements sur la commune sont parfois vétustes et peu attractifs. Le programme de logements SEMCODA (ex Hôtel des cols), à côté de la villa Adélaïde est un bel exemple d'attractivité des logements neufs pour installer de jeunes couples. Ainsi le projet de réhabilitation du Modern en résidence d'appartements devrait apporter également une offre nouvelle.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT précise également que des logements vont sans doute se fermer avec les mises en place de nouvelles classifications de plus en plus contraignantes qui nécessitent un investissement lourd.

#### 4.4. Questions diverses

##### **Travaux :**

#### 4.5. Résultat de la consultation pour un l'EPMR pour la mairie d'Hauteville. Choix de l'attributaire.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT rappelle la consultation relative à la fourniture d'un EPMR pour la mairie d'Hauteville.

L'offre a été déposée sur le site de la Voix de l'Ain le 9 novembre 2022.

23 entreprises ont téléchargé le document de consultation.

2 entreprises ont communiqué une offre : ARATAL et MYDL

Les 2 offres sont très voisines car le matériel est de même marque (modèle CIBES A 5000).

Les 2 machines utilisent le système de vis sans fin.

Les portes du rdc et de l'étage sont sur la même face.

Dans l'offre ARATAL, la dimension utile de la plateforme est légèrement supérieure.

Les manœuvres de secours sont possibles depuis l'extérieur avec batteries de secours.

Les 2 modèles disposent d'un mode « ecosilent » plus silencieux et moins gourmand en électricité.

Les personnels mis à disposition du chantier sont expérimentés.

L'organisation du chantier est bien décrite par les 2 candidats.

L'offre tarifaire d'ARATAL s'établit à 26 552 €HT (hors options) contre 29 139 €HT pour MYDL

Au regard de ces éléments et du règlement de la consultation, le classement des candidats s'établit comme suit :

|                    | <b>ARATAL</b> | <b>MYDL</b> |
|--------------------|---------------|-------------|
| Note technique     | 6,75          | 7,45        |
| Note prix          | 10,0          | 8,84        |
| <b>Note finale</b> | <b>8,05</b>   | <b>8,00</b> |

Ceci étant exposé et considérant l'avis de la commission travaux-urbanisme du 9 janvier 2023, Monsieur Jean-Michel CYVOCT propose au conseil municipal de retenir l'offre la mieux disante proposée par la société ARATAL pour un montant de 26 552 € HT.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **RETIENT** l'offre formulée par la société ARATAL pour la fourniture d'un Elévateur pour Personnes à Mobilité Réduite à la mairie d'Hauteville, pour un montant de 26 552 €HT.

#### 4.6. Proposition de plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) par le SIEA

Monsieur Jean Michel CYVOCT expose qu'un partenariat sur le département de l'Ain a permis au SIEA de financer le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) avec les gestionnaires de réseau intéressés (éclairage public, fibre et électricité) pour l'ensemble du territoire départemental. Le SIEA propose de mettre le PCRS gratuitement à disposition des communes qui lui ont transféré la compétence éclairage public. Mais les

communes ayant gardé cette compétence pourront elles aussi bénéficier du PCRS, moyennant une participation financière correspondant à l'avance de frais réalisée par le SIEA pour lesdites communes. Monsieur CYVOCT rappelle que si les communes déléguées de Cormaranche-en-Bugey, de Thézillieu et d'Hostiaz ont transféré leur compétence éclairage public au SIEA, la commune déléguée d'Hauteville-Lompnes a conservé cette compétence.

Un échange est en cours avec le SIEA pour le transfert de la compétence d'Hauteville également.

#### 4.7. Convention de transfert et de valorisation des CEE au SIEA

Monsieur Jean-Michel CYVOCT rappelle au Conseil Municipal que la loi de Programmation des Orientations de la Politique Énergétique (POPE) n° 2005-781 du 13 juillet 2005 a fondé le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie, imposée par l'État, aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'État. Cette obligation est fixée par période pluriannuelle de trois à quatre ans.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT présente un projet de convention ayant pour objet de fixer les dispositions par lesquelles la commune de Plateau d'Hauteville, confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie issus d'opérations réalisées sur ses biens propres ou les biens de tiers dans le cadre de ses missions, et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production.

Monsieur Le Maire précise que le Président SIEA l'a informé qu'il a négocié pour les commandes groupées d'électricité, des tarifs défilants toute concurrence pour 2023.

#### **Le Conseil Municipal, UNANIMITE,**

- **ACCEPTÉ** les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie concernées, ses avenants ou mise à jour, et toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur...).
- **S'ENGAGE** à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, facture...).
- **S'ENGAGE** à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

#### 4.8. Validation de l'ADAP Plateau d'Hauteville

Monsieur Jean-Michel CYVOCT informe qu'il est envisagé de fusionner les ADAP des quatre communes déléguées. Ce point sera présenté dans un prochain conseil.

#### 4.9. Etude de l'ADI01 pour des chicanes - avenue de Bourg

Monsieur Patrick GENOD rappelle le constat établi, par les riverains et par les élus, que nombre de véhicules arrivant à Hauteville par la route de Bourg entrent dans l'agglomération à une vitesse excessive. Il convient donc de trouver une solution technique respectueuse des normes d'aménagement de voirie ainsi que du code de la route, afin de contraindre les automobilistes à « lever le pied » dans le but de sécuriser cette zone. Un aménagement « type écluse » a été installé pour test en 2022, mais les élus se demandent si c'est l'équipement approprié pour répondre au problème posé.

Monsieur Patrick GENOD propose de faire appel à l'expertise de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et de solliciter Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité relative à la création d'une écluse en entrée de ville sur la route de Bourg.  
Il présente un projet de convention concernant cette mission.

Ladite convention envisage :

- une phase d'étude de faisabilité du projet pour un montant de 1 800 € HT
- une phase optionnelle de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux pour un montant de 3 600 € HT

Monsieur Patrick GENOD propose de ne retenir, dans un premier temps, que la phase d'étude de faisabilité du projet pour un montant de 1 800 € HT.

Monsieur Olivier BROCHET demande pourquoi ce choix de ne retenir que la première phase.

Monsieur Le Maire répond que la maîtrise d'œuvre sera à envisager selon la proposition technique.  
Monsieur Patrick GENOD précise qu'en fonction de la proposition la maîtrise d'œuvre pourra peut-être être faite en interne

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

- **ACCEPTE** les dispositions par lesquelles la commune de Plateau d'Hauteville, confie à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une étude de faisabilité du projet d'écluse en entrée de ville sur la route de Bourg pour un montant de 1 800 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette étude

4.10. Questions diverses

**5. COMMISSION FINANCES DU MERCREDI 25 JANVIER 2023 A 16H30**

5.1. Séances de travail pour établir le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 (*délibération*)

Monsieur le Maire et Madame Nicole ROSIER présentent le rapport d'orientation budgétaire.

**Le rapport d'Orientation Budgétaire est annexé au présent procès-verbal.**

**DEPART à 20 :35 de Gérard CHAPUIS,**

**La séance se poursuit en présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants en début de séance.**

**ARRIVEE à 20:36 arrivée de Gérard CHAPUIS,**

**La séance se poursuit en présence de 20 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.**

**DEPART à 20 :48 de Humbert CRETIER,**

**La séance se poursuit en présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants en début de séance.**

**ARRIVEE à 20 :50 de Humbert CRETIER,**

**La séance se poursuit en présence de 20 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.**

Monsieur Olivier BROCHET demande des précisions sur la taxe sur les consommations d'électricité et si elle est identique sur l'ensemble des communes déléguées et si une suppression pourrait être envisagée.

Monsieur Le Maire propose de préciser ce montant lors d'un prochain Conseil Municipal et que pour l'instant aucune suppression n'est envisagée.

Madame Nicole ROSIER indique que cela représente 90 000 € au CA provisoire.

Monsieur Joël BERGEOT rappelle que cette taxe avait été supprimée par Monsieur Bernard MACLET et réinstaurée par Monsieur Bernard ARGENTI. Il s'agit d'une décision politique.

Monsieur Le Maire confirme qu'il s'agit d'une décision politique et qu'il n'y a pas de changement d'orientation prévu.

Monsieur Joël BERGEOT remarque qu'aucune inscription concerne l'hôtel des Touristes. Il demande si Une réflexion est toutefois engagée.

Monsieur Le Maire répond que la Commune recherche un porteur de projet pour ce bâtiment, ce qui explique qu'aucune inscription budgétaire ne soit prévue.

**DEPART à 21 :50 de Alexandre LALLEMENT,**

**La séance se poursuit en présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants en début de séance.**

**ARRIVEE à 21 :51 de Alexandre LALLEMENT,**

**La séance se poursuit en présence de 20 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.**

Les élus débattent.

Monsieur Olivier BROCHET interroge sur les aménagements des chemins ruraux et les dégradations causées par le débardage.

Monsieur Le Maire, répond que lorsqu'il s'agit de parcelles communale, l'ONF veille à se prémunir des dégradations éventuelles. Pour les parcelles privées il est difficile d'intervenir. Par contre, Le Maire précise qu'il est important de faire remonter les dégradations de chemins causées par des exploitations privées et de faire procéder par les propriétaires aux remises en état, et que chaque conseiller doit faire remonter aussi les constats qu'il peut faire lorsque les chemins ne sont plus carrossables. Nos services techniques peuvent alors intervenir si ces travaux sont de moindre ampleur.

Monsieur Gérard CHAPUIS indique qu'un état des lieux peut-être fait avant la coupe, si la commune est informée que le débardage de la coupe empruntera les chemins communaux.

**Le Conseil Municipal,**

**à l'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2023,
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT,



## 5.2. Garantie d'emprunt ORSAC – Etablissement d'Accueil Médicalisé

Madame Eliane MERMILLON rappelle la délibération 2021-157 du 24 novembre 2021 actant la garantie d'emprunt à hauteur de 15 % de l'emprunt de 5 668 021 € contracté par l'association ORSAC auprès d'un partenaire financier pour la création d'un établissement d'accueil médicalisé à Hauteville-Lompnes, soit un montant garanti de 850 203 €. Elle rappelle la demande de l'association ORSAC en octobre 2022 afin de pouvoir augmenter le montant total de l'emprunt concernant ce projet à 6 675 500 € au lieu de 5 668 021 €. Elle informe du courrier de la commune qui ne donnait pas de suite favorable à leur demande d'augmentation d'emprunt, puisque le taux de garantie de 15 % initialement accordé était le maximum pour respecter les règles prudentielles. La Caisse d'Epargne a demandé à la commune de modifier le taux de garantie pour que celui-ci concorde avec le montant initialement garanti de 850 203 € sur un montant total d'emprunt de 6 675 500 €, soit un taux actualisé à 12,73617 %,

- de maintenir le montant garanti par la commune à hauteur de 850 203 €,
- de modifier le taux de garantie à 12,73617 % sur un emprunt de 6 675 500 €, au lieu de 15 % sur 5 668 021 €,

### Le Conseil Municipal,

avec 26 voix POUR, 1 ABSTENTION d'Alexandre LALLEMENT et 1 voix CONTRE de Joël BORGEOIT :

#### - DECIDE :

**Article 1** : Est accordée à l'association ORSAC :

La garantie à hauteur de 850 203 euros pour le remboursement d'un emprunt pour un montant total de 6 675 500 euros destiné à financer la création d'un Etablissement d'Accueil Médicalisé à Hauteville-Lompnes.

Ces prêts sont destinés à réaliser le projet.

**Article 2** : La garantie de la commune de Plateau d'Hauteville porte sur cet emprunt qui se décompose en 3 prêts.

Les caractéristiques des Prêts consentis par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes sont les suivantes :

|                                                           | Prêt 1                                             | Prêt 2                                                | Prêt 3                                                |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Montant du prêt                                           | 373 500 €                                          | 1 350 000 €                                           | 4 952 000 €                                           |
| <b>Quotité garantie</b>                                   | <b>12,73617%</b>                                   | <b>12,73617%</b>                                      | <b>12,73617%</b>                                      |
| <b>Garantie portant sur</b>                               | <b>47 569,59 €</b>                                 | <b>171 938,30 €</b>                                   | <b>630 695,14 €</b>                                   |
| Durée totale du prêt<br>(y compris phase de mobilisation) | 6 mois préfinancement<br>+<br>20 ans amortissement | 12 mois préfinancement<br>+<br>25 ans d'amortissement | 24 mois préfinancement<br>+<br>30 ans d'amortissement |
| Périodicité des échéances                                 | Trimestrielle                                      | Trimestrielle                                         | Trimestrielle                                         |
| Taux d'intérêt                                            | Taux Fixe 1,86%                                    | Taux Fixe de 1,93%                                    | Livret A + 1,36%                                      |
| Profil d'amortissement                                    | Amortissement constant                             | Amortissement constant                                | Amortissement du capital croissant                    |

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE D'EPARGNE, la collectivité

s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : En cas de besoin, pendant toute la durée du prêt, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt seront libérées.

**Article 5** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre le prêteur, la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et ORSAC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt et aux actes de cautionnement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs aux contrats de prêts.

### 5.3. Prestation d'actions sociale accordées au personnel communal en 2023

Madame Nicole ROSIER rappelle la circulaire en date du 30 décembre 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

Madame Nicole ROSIER présente les propositions de prestations d'action sociale au titre de l'année 2023 ayant été définies et reconduites et conformément à l'avis de la Commission Finances du 25 janvier 2023, et propose d'ajuster le montant des prestations accordées aux agents en 2023, à savoir :

#### **I – SUBVENTIONS POUR SEJOURS D'ENFANTS**

##### **En centres de vacances avec hébergement (colonies de vacances)**

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Enfants de moins de 13 ans | 7,92 €/j  |
| Enfants de 13 à 18 ans     | 11,97 €/j |

##### **En centres de loisirs sans hébergement pour les enfants de moins de 18 ans**

|                  |          |
|------------------|----------|
| Journée complète | 5,71 €/j |
| Demi-journée     | 2,88€/j  |

##### **En maisons familiales de vacances et en gîtes de France pour les enfants de moins de 18 ans (moins de 20 ans pour les enfants handicapés)**

|                             |          |
|-----------------------------|----------|
| Séjours en pension complète | 8,33 €/j |
| Autre formule               | 7,92 €/j |

##### **Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif**

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Forfait pour 21 jours ou plus           | 82,03 €  |
| Pour les séjours d'une durée inférieure | 3,90 €/j |

##### **Séjours linguistiques**

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Enfants de moins de 13 ans | 7,92 €/j  |
| Enfants de 13 à 18 ans     | 11,98 €/j |

#### **II – AIDE A LA FAMILLE**

**Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant** 24,65 €/j

#### **III – AIDE AUX ENFANTS HANDICAPES OU INFIRMES**

**Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans (montant mensuel)** 172,46 €/m

**Séjours en centres de vacances spécialisés** 22,58 €/j

**Le Conseil Municipal,  
à L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** d'accorder au personnel communal les allocations journalières ou mensuelles portées ci-dessus, conformément à la circulaire interministérielle en vigueur.
- **PRECISE** que ces allocations sont limitées aux dépenses réellement engagées par les parents (prix de journée demandé diminué des aides accordées par les Caisses d'Allocations Familiales ou régime particulier d'allocations familiales), et que la durée maximum de séjour ouvrant droit à l'aide communale est de 45 jours pour les centres de vacances avec hébergement (colonies de vacances) et pour les séjours en centres familiaux de vacances agréés (par le Ministre de la Jeunesse et des Sports) et en gîtes de France pour les enfants de moins de 18 ans

5.4. Location d'un garage à Thézillieu

Monsieur Gilbert LEMOINE expose au conseil municipal la demande de Monsieur Mickaël BOUCHET, demeurant 135, rue de l'église - Thézillieu - 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE - d'une location d'un garage à Thézillieu.

Il propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette demande.

**Le Conseil Municipal,  
à L'UNANIMITE,**

- **ACCEPTÉ** de louer à Monsieur Mickaël BOUCHET le garage n°1 situé rue de l'ancienne école, vers Dynacité, moyennant un loyer mensuel de 40,00 € (quarante euros), actualisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en fonction des variations de l'indice des prix à la construction.

La durée du présent bail sera d'un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 jusqu'au 31 janvier 2024, renouvelable par tacite reconduction durant un an.

- **DECIDE** que le garage devra être utilisé pour garer un véhicule léger ou deux roues, à l'exclusion de toutes autres utilisations (pas de garde meubles par exemple).

5.5. Questions diverses

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de soumettre au vote une délibération concernant la facturation exceptionnelle d'occupation de la location de la salle spécialisée du gymnase à un club sportif extérieur à la Commune.

En effet, il a reçu une demande d'occupation exceptionnelle des locaux du Gymnase, salle spécialisée, par le Club Réveil Ambérieu gym d'Ambérieu en Bugey du 15 au 17 février 2023 pour un stage d'initiation/perfectionnement et préparation à la compétition. Il précise que BOOST CENTER prioritaire sur les équipements, n'a pas prévu d'occupation de la salle spécialisée sur la période du 13 au 17 février 2023.

Il rappelle que la période d'hiver 2023 génère des charges importantes de chauffage (max 15°C), d'entretien et d'électricité pour les locaux du Gymnase, salle spécialisée.

Il précise que le développement de bonne relation interclubs peut être bénéfique pour l'association hautevilloise ESHL, et est propice à créer une émulation favorable pour la progression des jeunes gymnastes, et donc que l'accueil du Club d'Ambérieu contribue au nouvel élan donné à son activité.

**Le Conseil Municipal,  
à L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le tarif de 200 € la journée pour l'accès exceptionnel au gymnase et à la salle spécialisée pour la pratique d'activités d'initiation/perfectionnement et préparation à la compétition, à compter du 15 février 2023 et jusqu'au 17 février 2023,
- **DIT** que les recettes en résultant seront perçues sur le budget 2023 - chapitre 75 - compte 752 – revenus des immeubles.

**6. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS AVEC HAUT BUGEY AGGLOMERATION**

## 6.1. Présentation du rapport d'activité de Haut-Bugey Agglomération

Monsieur le Maire présentent le rapport d'activité 2021 de Haut-Bugey Agglomération.

**Le rapport d'activité d'Haut-Bugey Agglomération est annexé au présent procès-verbal.**

**DEPART à 22 :37 de Jean-Michel CYVOCT,**

**La séance se poursuit en présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants en début de séance.**

**ARRIVEE à 22 :40 de Jean-Michel CYVOCT,**

**La séance se poursuit en présence de 20 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.**

Monsieur Jacques DRHOJIN indique que cette présentation permet de prendre conscience des services proposées par HBA. Il faut faire passer les messages, donner encore plus de la visibilité sur les aides accessibles.

Monsieur Alexandre LALLEMENT revient sur sa demande en conseil municipal de novembre concernant la forte augmentation de la taxe foncière. Il indique qu'il n'est pas contre une augmentation, mais qu'une hausse de 92% c'est très important.

Monsieur Le Maire fait part de sa satisfaction concernant la gestion de l'eau et de l'assainissement, la maintenance et surtout l'investissement dans l'évolution du réseau, sur la Commune depuis l'intégration et la prise de compétence par HBA

Monsieur Joël BORGEOOT précise qu'en effet, qu'un grand retard a été accumulé sur les opérations de maintenance des ouvrages et réseaux dans les 30 dernières années. Ce sont des travaux invisibles et très coûteux. Il rappelle que la commune d'Hauteville-Lompnes était capable d'un même niveau de service, mais pas d'un même niveau investissement.

Monsieur le Maire acquiesce mais rétorque qu'il n'en était pas de même sur les trois autres communes déléguées tant en ressources humaines pour assurer le service et la maintenance qu'en capacité à investir.

**Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité de Haut-Bugey Agglomération pour l'année 2021,

Monsieur Le Maire précise que ce rapport est à la disposition du public à l'accueil de la Mairie.

**Monsieur le Maire clôture la séance.**

**Levée de la séance à 22:50.**

Philippe EMIN  
Maire de Plateau d'Hauteville



Nicole ROSIER  
Adjointe aux finances et à la gestion du personnel  
Secrétaire de séance

